SCHEMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE

Préambule

Ce document vise à présenter le schéma pluriannuel de mise en accessibilité établi par la société **Spoutnik**, société par actions simplifiée, au capital de 10 770,00 euros, dont le siège social est situé au 47 rue Servan, 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 792 894 305 (ci-après la "Société Spoutnik "), éditeur du site Club des supporters E.Leclerc, conformément aux dispositions de l'article 47 de la *Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*.

Dans le cadre de cette stratégie, le présent schéma pluriannuel expose les mesures adoptées par la Société Spoutnik pour la période triannuelle concernée.

1. Notre politique d'accessibilité numérique et l'organisation en découlant

1. La démarche

La démarche de la Société Spoutnik est de veiller à ce que chacun dispose librement des mêmes accès au site Club des supporters E.Leclerc. A cet effet, notre stratégie numérique, intègre une démarche en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap tant dans le cadre d'une mise à jour que de ce projet de développement. Cette tâche est pilotée par la Direction de clientèle, avec notamment mise en place de l'organisation suivante :

- désignation d'un Référent Accessibilité Numérique qui sera nommé officiellement ;
- mise en place de réunions de suivi faisant intervenir les collaborateurs concernés, se réunissant régulièrement pour mettre en œuvre les obligations d'accessibilité ;

Cette organisation pourra être adaptée en fonction des besoins nouveaux qui seraient identifiés.

2. Modalités de contrôle

L'accessibilité des services de communication au public en ligne est contrôlée lors de leur mise en place puis progressivement lors de la mise en conformité.

3. Modalités de traitement des demandes des usagers

A l'occasion de ses travaux de mise en conformité du site, la Société Spoutnik met en place une fonctionnalité permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler les difficultés rencontrées ou axes d'amélioration identifiés. D'ores et déjà, les utilisateurs concernés peuvent envoyer leur signalement à l'adresse suivante : clubdessupporters@e.leclerc . Une procédure de suivi globale devra être étudiée.

2. Notre équipe affectée à l'accessibilité numérique

Le Référent Accessibilité Numérique est rattaché à la Direction de clientèle. Sa fonction est Directeur de clientèle associé.

L'équipe en charge des sujets relatifs à l'accessibilité numérique est notamment composée des intervenants suivants, rattachés à la Direction de clientèle de la Société Spoutnik :

- Un directeur de clientèle associé ;
- Un chef de projet événementiel

Les missions du Référent Accessibilité Numérique sont : de s'assurer de la mise en œuvre de l'accessibilité numérique sur le site internet Club des supporters E.Leclerc. Notamment, il sensibilise les collaborateurs, s'assure de la prise en compte des enjeux liés à l'accessibilité dans les projets concernés par ce site internet, pilote les actions mises en œuvre et en assure le suivi.

Les évolutions éventuellement nécessaires quant aux missions et aux ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique seront décidées sur la base d'une évaluation constante des avancées obtenues dans ce domaine.

Une attention particulière va être portée sur les compétences en matière d'accessibilité numérique de nos salariés intervenant sur ce ledit site internet.

3 – Formation et sensibilisation

La Société Spoutnik veille à ce que ses salariés et plus généralement ses intervenants (prestataires, sous-traitants, etc) soient informés de la nécessité d'intégrer l'accessibilité numérique comme une finalité à atteindre dans les projets de développement ou de mise à jour de dudit site internet.

A cet effet des sensibilisations, seront dispensées à l'attention des salariés concernés par ce projet, détaillant le cadre juridique et les obligations légales s'imposant, et identifiant les actions à mener au regard de la spécificité du domaine d'activité de chaque salarié et intervenant.

Par ailleurs des échanges ont lieu avec nos intervenants et prestataires du domaine numérique, en vue d'attirer leur attention sur le caractère majeur du sujet de l'accessibilité numérique.

4 – Nos ressources externes

La Société Spoutnik fera appel à des prestataires externes pour :

- la réalisation de services d'audit, de développement et de mise en conformité, dudit site internet.

Ces prestataires externes sont retenus en considération de leur spécialisation et de leur domaine d'expertise.

5 – Nouveaux projets

Désormais, chaque nouveau projet numérique en lien avec la société E. Leclerc et ledit site internet prend en compte l'accessibilité numérique, notamment par la sensibilisation des collaborateurs à se conformer aux normes d'accessibilité, et la contractualisation d'un engagement des prestataires sur le sujet.

6 – La contractualisation de nos exigences

Les nouveaux prestataires dont les services ont un impact sur l'accessibilité numérique dudit service de communication en ligne sont informés de l'exigence de conformité aux normes et une disposition contractuelle est insérée dans les accords. Un travail de sensibilisation à ce process des équipes référençant nos prestataires et négociant nos contrats dans ledit domaine, est en cours.

7 – Evaluations et mesures correctives

Dans le cadre de tests usagers, nos intervenants sont sensibilisés à la démarche de la société Spoutnik d'intégrer un panel comprenant des personnes en situation de handicap lorsque cela s'avère pertinent au regard de la nature de l'outil objet du test. Ces tests visent à identifier les éventuelles pistes d'amélioration à mettre en œuvre.

Ledit site de la Société Spoutnik disponible à date a fait l'objet d'une évaluation d'accessibilité. Des audits seront poursuivis sur les années à venir sur les développements d'évolutions de ces services ainsi que sur tout projet de nouveau site ou application en lien avec ce projet.

En fonction des évaluations de conformité, une priorisation sera établie en tenant compte de la fréquentation du site ou de l'application concernée, ainsi que de la faisabilité de la mise en conformité. Les actions correctives planifiées doivent être intégrées aux plans annuels.

8 – Bilan des plans d'actions annuels

Le premier plan d'action annuel a été réalisé en mars 2026.

9 – Durée du schéma pluriannuel

Le présent schéma est mis en place pour une durée de 3 ans courant à compter de la date à laquelle il a été établi.

Date du document : 07/05/2026